

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT D'UNE OFFRE DE TOURISME ET DE LOISIRS ADAPTÉE SUR LE PARC NATUREL RÉGIONAL DU VEXIN FRANÇAIS



RÉSUMÉ : Cet article présente les actions mises en place par le Parc naturel régional du Vexin français pour développer une offre de tourisme et loisirs adaptée aux personnes en situation de handicap sur son territoire.

MOTS CLÉS : ACCESSIBILITÉ, NATURE, BALADES ADAPTÉES, PARTENARIAT, FORMATION

SUMMARY : this paper presents actions implemented by the Vexin français Regional Natural Park to develop a tourism and leisure offer adapted to people with disabilities

KEY WORDS : ACCESSIBILITY - NATURE - HIKING - PARTNERSHIP - TRAINING

Irène Hedrich

Chargée de mission, Activités de pleine nature et circulations douces, Parc naturel régional du Vexin français

i.hedrich@pnr-vexin-francais.fr

Introduction

Reconnu pour la qualité de son patrimoine naturel et architectural, le Vexin français situé au nord-ouest de l'Île-de-France est classé « Parc naturel régional » depuis 1995. D'une superficie de 71 000 hectares, il s'étend sur 98 communes du Val d'Oise et des Yvelines et est bordé par des agglomérations importantes telles que Cergy-Pontoise et Mantes-la-Jolie. Entité naturelle de caractère, le Vexin français offre des paysages et milieux diversifiés : plateau agricole, coteaux calcaires, buttes boisées, marais, vallées... La spécificité du Vexin français réside aussi dans son patrimoine architectural et bâti. En contrepoint à l'architecture remarquable des châteaux, églises et grands domaines agricoles, on note la simplicité du patrimoine vernaculaire : croix, moulins, fontaines, pigeonniers, lavoirs... Les orientations du Parc, inscrites dans une Charte, visent à concilier préservation et développement du territoire. En matière d'accessibilité, cette Charte précise qu'il faut « améliorer l'accessibilité du territoire pour tous les publics » en « mobilisant les partenaires publics et privés afin de rendre accessible l'offre touristique et de loisirs aux personnes en situation de handicap ». Cette volonté d'un territoire ouvert à tous s'inscrit également dans la Charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés, à laquelle le Parc adhère depuis 2001. En 2007, lors de la première révision de sa Charte, le développement de l'offre touristique et de loisirs est devenu l'un des axes forts de la politique du Parc naturel régional. Il a permis notamment l'émergence d'une nouvelle filière de guides accompagnateurs, qui jusqu'alors n'existait pas sur le territoire. Dès lors que cette nouvelle offre s'est développée, s'est posée la question de son accessibilité au plus grand nombre : comment permettre la participation des publics qui en étaient exclus notamment en raison d'un handicap? C'est ainsi que l'action du Parc sur les questions liées au handicap a débuté par le développement d'une offre de balades adaptées.

1. Ouvrir les balades nature au plus grand nombre

1.1 Des dispositifs différents selon les besoins

Pour favoriser la découverte du territoire, des balades nature sont proposées par les Guides du Vexin français et des animateurs nature de différentes

associations. Ces balades se font généralement à la demi-journée sur des thématiques variées : faune, flore, histoire, architecture... Lors de la réflexion sur l'élargissement des publics, la volonté était de ne pas créer des balades spécifiques mais de trouver des dispositifs permettant la mixité des publics. Les actions mises en place par le Parc naturel régional du Vexin français autour des balades accompagnées ont ainsi concerné dans un premier temps les personnes à mobilité réduite, les personnes sourdes ou malentendantes et les personnes aveugles ou malvoyantes.

Pour accueillir un public à mobilité réduite, un partenariat a été noué à partir de 2010 avec l'association Escapade Liberté Mobilité. Cette association a mis en place un dispositif permettant aux personnes à mobilité réduite d'accéder aux chemins de randonnée grâce au prêt de véhicules électriques tout-terrain adaptés aux fauteuils roulants manuels et électriques et ne nécessitant pas de transfert. Cette association apporte également un accompagnement humain assuré par des salariés et des bénévoles formés. Elle est intervenue dans un premier temps dans le cadre de la manifestation « Sport nature en famille », organisée conjointement par l'Ufolep-95 et le Parc afin de promouvoir ce type de matériel et son fonctionnement. En 2012, le Parc a sollicité l'association pour mettre à disposition matériel adapté et accompagnateurs lors de balades programmées à dates fixes ainsi que pour des balades à la demande. L'association s'est ainsi délocalisée durant deux semaines sur les communes de Théméricourt et Marines pour faire découvrir aux personnes à mobilité réduite des espaces naturels comme la vallée de l'Aubette ou la butte de Marines. Depuis, le programme de balades a été étoffé chaque année, en variant les secteurs et les thèmes et en faisant commencer les balades depuis des lieux accessibles (sites de visites, gîtes...) pour élargir la proposition d'activités.

En parallèle, sur certaines des balades thématiques accompagnées, afin de les rendre accessibles au public sourd signant, le Parc fait intervenir un interprète en LSF (langue des signes française) qui assure la traduction des propos du guide. Un travail préalable entre le guide et l'interprète est effectué afin de faciliter la traduction et de bien appréhender le milieu naturel découvert et le vocabulaire spécifique. Pour compléter ces actions, le Parc a fait l'acquisition de boucles magnétiques portatives permettant d'amplifier le volume sonore des propos du guide. Ces boucles sont mises à disposition sur demande

lors des sorties nature et également proposées au musée du Vexin français, lieu d'accueil du public et centre d'interprétation du territoire, à la Maison du Parc à Théméricourt. Les personnes malentendantes appareillées peuvent ainsi suivre balades et visites de façon plus confortable.

Pour les personnes ayant une déficience visuelle, le contenu de certaines balades est adapté. Les balades s'appuient sur l'éveil et la sollicitation des autres sens, notamment l'ouïe (par des descriptions orales précises, l'écoute de cris d'animaux sur MP3 ou via des applications...) et le toucher (plantes, extraits de roches, détails architecturaux, empreintes moulées...). Pour la mise en place de ces balades, le Parc a proposé aux guides et animateurs nature volontaires une journée de sensibilisation/formation intitulée « Animation nature, médiation culturelle et public handicapé visuel » assurée par une intervenante elle-même malvoyante. Quinze guides et animateurs ont participé à cette journée.

Enfin, pour le handicap mental, de nombreuses structures du territoire et des villes environnantes étant demandeuses de sorties adaptées pour leurs groupes, le rôle du Parc s'est davantage orienté sur l'identification des guides, sites de visite et animations susceptibles d'accueillir ces publics (médiation asine, balades nature, ateliers des maisons à thème, évènements grand public...) et l'accompagnement des structures pour le montage de sorties sur-mesure.

1.2 Une participation en augmentation portée par des partenariats

En termes quantitatifs, les premières années, la participation des publics visés était faible. Il faut du temps, de la communication et de la sensibilisation pour que l'information sur ces dispositifs parvienne jusqu'aux publics cibles et que ceux-ci franchissent le pas pour venir les tester. Cela étant, au fil des années, on a pu noter une fidélisation de certains participants ainsi que des participants venant parfois de loin (jusqu'à 2 heures de route pour certains individuels et établissements!) pour profiter de cette offre rare. Ainsi, pour les personnes à mobilité réduite, en 2012, lors de la première année de balades adaptées, seules 37 personnes ont participé à une sortie dans le Vexin. Sur l'année 2018, on en compte plus de 180 sur 6 balades thématiques et une quarantaine de balades à la demande, dont un nombre important via des établissements suite à un travail de recensement et de sensibilisation.

Le public aveugle-malvoyant individuel a été plus difficile à toucher, la présence d'un accompagnateur étant souvent nécessaire. Les premières années, les balades qui leur étaient proposées comptaient une à deux personnes malvoyantes voire parfois aucune. Depuis 2015, le Parc a créé un partenariat avec l'antenne valdoisienne de l'association Les auxiliaires des aveugles pour proposer quatre à cinq mardis par an une balade avec un guide formé ou sensibilisé permettant d'apporter du contenu sur les espaces traversés. Ainsi, sur les balades organisées dans le cadre de ce partenariat, on comptabilise en moyenne 10 personnes mal ou non-voyantes et autant d'accompagnateurs bénévoles. Deux personnes aveugles de l'association étant également adeptes du vélo, elles participent régulièrement en tandem avec des binômes formés du comité départemental de cyclotourisme 95 aux rallyes cyclo que le Parc organise par ailleurs.

Même constat pour les sourds, avec une difficulté à capter et fidéliser le public individuel, obligeant le Parc à annuler l'interprète en LSF sur certaines balades faute d'inscrits sourds. Là aussi, la mise en place d'un partenariat avec une association a été recherchée. L'association Dialogue Liberté des sourds en Val d'Oise a créé une section randonnée en 2017. La chargée de mission activité de pleine nature du Parc ayant été formée à la LSF a pris contact avec les animateurs de la section. A partir de 2018 le partenariat est lancé pour proposer des balades conjointes et enrichir là encore le contenu de certaines randonnées de l'association, grâce à la présence d'un guide ou animateur nature et d'un interprète en LSF. Ces balades plaisent bien, avec comme record celle d'avril 2019 sur les empreintes d'animaux qui a attiré 29 personnes dont 25 sourds de tous âges!

Concernant les boucles magnétiques portatives, le succès n'est pas (encore,) là, malgré un partenariat avec l'Association Ile-de-France des Implantés Cochléaires (AIFIC) et l'acquisition de matériel. L'absence de transports en commun pour rejoindre Théméricourt depuis Paris notamment a été soulignée comme point de faiblesse à plusieurs reprises par des groupes potentiellement intéressés par ce dispositif.

2. Créer des audio-visioguides pour des balades en autonomie

En complément de cette offre de balades adaptées accompagnées par des guides, le Parc a développé des outils (audio-guides et visio-guides) permettant



des balades et visites en autonomie. Deux audio-visioguides ont été créés avec la société Expression Nomade pour permettre la découverte de deux itinéraires de randonnée d'une dizaine de kilomètres, chacun réalisable aisément sur une demi-journée : Rollon le Marcheur dans la vallée de l'Epte et Ipodus sur la Chaussée Jules-César. Le premier a été créé en 2011. A l'occasion de la réalisation d'un audio-visioguide dans le cadre des célébrations du mille centième anniversaire du traité de Saint-Clair-sur-Epte séparant le Vexin entre Francs et Normands, une version en langue des signes française (LSF) a été intégrée au projet et réalisée avec la participation de Maylis Baylan, personne malentendante.

En 2014, un second audio-visioguide consacré à la chaussée Jules-César, « colonne vertébrale du Vexin français », ancienne voie romaine convertie en partie en chemin de randonnée a été réalisé en intégrant également une version en LSF. La version audio de ces deux guides téléchargeables gratuitement via le site internet du Parc peut en outre intéresser un public aveugle ou malvoyant. Les audioguides ont d'ailleurs servi de support à deux balades proposées en 2017 à l'association des Auxiliaires des aveugles.

Par ailleurs, depuis 2018, un visioguide permet de découvrir une vingtaine d'éléments du musée du Vexin français (Théméricourt), au travers de vidéos en LSF créées par l'association Art'signe. Ce visioguide est disponible sur des tablettes prêtées gratuitement à l'accueil du musée ou en téléchargement via le site internet du Parc.

Ces outils présentent l'avantage de pouvoir être utilisés sans réservation et sans coût par les individuels et les groupes. Pouvant être consultés à domicile, ils sont aussi des outils de promotion de ces itinéraires et du musée du Vexin.

3. Inciter à la mise en accessibilité des sites touristiques et les valoriser

Au-delà du développement de cette offre adaptée autour de balades et de visites et de l'utilisation d'audio guides, il est apparu nécessaire d'encourager les acteurs du territoire à prendre en compte les différents types de handicap au niveau de leurs activités et établissements.

Le Parc, à travers son rôle de conseiller, peut accompagner les établissements (hébergeurs, restaurateurs,

sites de visites, prestataires d'activités de loisirs) dans différents domaines dont l'accessibilité. Il s'est donc investi pour inciter, accompagner et valoriser l'accessibilité des établissements de loisirs et tourisme. Dans un premier temps, cela s'est fait au travers de la promotion du label Tourisme et Handicap à partir de 2013 en partenariat avec l'agence de développement touristique Val d'Oise Tourisme. Deux restaurants, un musée et un gîte ont ainsi été labellisés. Puis, suite à une réorganisation, Val d'Oise Tourisme a cessé de participer au déploiement de ce label en 2016. Le Parc souhaitant poursuivre le travail d'accompagnement et de valorisation de l'offre accessible s'est tourné vers un autre dispositif au travers du portail numérique accessible.net, en lien avec la cellule accessibilité du Comité régional du tourisme (CRT) Paris-Ile-de-France. Ce site internet permet aux gestionnaires de lieux touristiques de décrire précisément leur degré d'accessibilité en fonction du type de handicap. Le site internet est complété par une application permettant la géolocalisation des établissements. Ainsi, en 2019, on recense 24 lieux vexinois référencés sur accessible.net : 8 sites de visite dont le musée du Vexin français à Théméricourt, 9 hébergements (gîtes et chambres d'hôtes), 3 restaurants, une ferme, 2 offices de tourisme et une salle de réception.

L'accessibilité n'étant pas qu'une question de bâti et de prestations, mais également une manière d'être les uns avec les autres, le Parc propose en complément des journées de formation et de sensibilisation sur cette thématique. Ainsi, chaque année une formation de deux jours est dispensée aux prestataires touristiques sur l'accueil des personnes à besoins spécifiques. Elle permet aux participants de prendre conscience de leur rôle dans la chaîne de l'accessibilité et de changer de regard sur le handicap, en abordant les thèmes suivants : savoir identifier les différents types de handicap, comprendre les gênes occasionnées, communiquer de façon adaptée et détendue avec chacun, délivrer une information fiable sur l'accessibilité de son site. Depuis 2012, plus de 80 acteurs touristiques du territoire ont été formés à l'accueil de ces publics.

Pour renforcer et dynamiser ces actions, il importe de les faire connaître et force est de constater que les outils et canaux de communication habituels ne suffisent pas. Il convient donc de mettre en place une communication ciblée, prenant appui sur les institu-

tions et associations présentes au quotidien auprès des personnes en situation de handicap et sur les outils utilisés par les publics visés.

Le Parc édite ainsi chaque année une brochure spécifique intitulée « balades adaptées » présentant sa propre programmation, mais recensant également celle d'autres acteurs proposant des balades adaptées sur le territoire du Parc. C'est le cas notamment de celle du Conseil départemental du Val d'Oise qui suite à des échanges avec le Parc a intégré le même type de balades adaptées à son programme annuel de Sorties nature. Cette brochure est diffusée en versions papier et numérique dans les réseaux et structures visés, mais aussi sur les salons et forums du handicap (Autonomics, forum loisirs vacances handicap de l'UNAT...). Par ailleurs, une rubrique « tourisme adapté » a été créée sur le site Internet du Parc. Pour le public sourd, des vidéos présentant en LSF le programme des balades en LSF sont réalisées chaque année et diffusées notamment sur les réseaux mails et Facebook.

Conclusion : éléments de bilan

En termes qualitatifs, outre l'accès à la nature et à des connaissances via ces balades pour des personnes qui en étaient avant exclues, cette offre peut être bénéfique au regard des liens sociaux générés et de l'épanouissement personnel. La plupart des balades n'étant pas des balades spécifiques pour tel ou tel public, mais des balades classiques s'ouvrant à des publics grâce à un dispositif, elles ont permis des moments de découvertes et d'échanges entre des « mondes » qui se rencontrent peu. Ainsi, par exemple, les entendant ayant participé aux visites en présence de l'interprète ont pu grâce à lui dialoguer avec les sourds présents et découvrir la richesse et les rudiments de la langue des signes française. On a pu par ailleurs assister à des inversions de rôles entre accompagnateur et accompagné grâce à l'embarquement d'encadrants valides (éducateurs ou autres accompagnateurs) sur les véhicules adaptés de l'association Escapade Liberté Mobilité conduits par des personnes en fauteuil roulant (pour éviter les passages dans la boue par exemple). Cela a pu donner lieu à certains changements d'attitude et de regard des personnes valides vis-à-vis des personnes dont le handicap « s'effaçait » grâce au dispositif mis en place, mais également de ces personnes vis-à-vis d'elles-mêmes, du fait de

cette autonomie appréciée. Ainsi, a-t-on pu voir ce jeune d'un foyer habituellement très silencieux et peu expressif, partir seul avec un véhicule adapté gravir une côte à vitesse rapide avec de grands éclats de rire. Nouvelles sensations et belles émotions sont alors au rendez-vous.

Si la volonté de prise en compte des besoins spécifiques est manifeste, elle ne doit pas occulter un certain nombre de difficultés de mise en œuvre. Certains dispositifs restent aujourd'hui coûteux par rapport au nombre de personnes touchées et constituent un budget supplémentaire non négligeable, qui s'ajoute à la prestation traditionnelle (coût du guide, du déplacement...) et ne peut être couvert par la contribution financière demandée aux participants. C'est le cas en particulier de la mise à disposition des véhicules adaptés pour les personnes à mobilité réduite. Par ailleurs, la problématique des transports est un frein important dans le Vexin, territoire très peu desservi par les transports en commun et encore moins par des transports accessibles. Certaines balades sont néanmoins proposées au départ des rares gares existantes et des incitations au covoiturage sont faites. Pour les personnes à mobilité réduite, un partenariat avec le PAM 95 pour certaines balades est prévu pour 2020.

Pour réussir une politique d'accessibilité au niveau du territoire, recenser l'offre existante, faire appel aux structures spécialisées, sonder les besoins des publics cibles sont des prérequis incontournables. L'enjeu réside ensuite dans la mise en réseau pour travailler à compléter l'offre et parvenir à intégrer transport, restauration, hébergements, lieux de visite et dispositifs de balades.

La démarche du Parc a été reconnue par un Trophée de l'accessibilité décerné en 2013 par le Conseil national handicap et l'association Accès pour tous. Cela n'a fait que renforcer la volonté de poursuivre cette prise en compte de l'accessibilité dans les projets développés par le Parc et ses partenaires. Puisse cette reconnaissance être source d'interrogation, d'inspiration et participer à la responsabilisation de chacun des acteurs, maillons essentiels d'une chaîne de compétences pour, dans les consciences, normaliser les besoins spécifiques...

